

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAFFRÉ

Séance du vendredi 8 octobre 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
Votants : 27 votants dont 4 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, vendredi 8 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de SAFFRÉ, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni à la Maire, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Claude Raux, Maire.

Etaient présents :

RAUX Jean-Claude	GRASLAND Bernadette	POTIRON Corinne
BOCQUEL Pascal	BRIAND Jacqueline	BOLOMEY Sophie
BOULAY Isabelle	LORENT Patrick	GOGENDEAU Valérie
FONTAINE Rémy	GREGOIRE Jean-Luc	HOLE Géraldine
LEFEUVRE Marie-Alexy	THOMAS Eric	LOUET Ludovic
FILLOUX Bernard	BERTHELOT Christelle	LEPAROUX Céline
THOMASSIN Marion	CHOUIN Pascal	BOULEIS Claire
BOERI Marc	POULIN Denis	

Absents : GUERIN Alexandre représenté par BOCQUEL Pascal, FOURRIER Jessica représentée par LOUET Ludovic, OUARY Jérôme représenté par CHOUIN Pascal, PEN Jean-Mari représenté par POULIN Denis.

N° 118

Avis sur le projet d'augmentation de la capacité d'élevage porcin à Puceul

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le dossier déposé au titre des installations classées, par le GAEC des Landes, exploitation agricole installée à Puceul au lieu-dit « Toubriant ».

Le GAEC exploite un élevage de 130 places de post-sevrage et 423 places d'engraissement en agriculture biologique. Le projet consiste à augmenter de 40 places de post sevrage et de 127 places en engraissement dans les stabulations existantes. L'élevage se fera toujours sur paille.

Le dossier comprend tous les éléments techniques relatifs à la production d'effluents, les plans d'épandage sur les communes de Puceul et Saffré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, émet à l'unanimité un avis favorable.

Extrait certifié conforme,
Saffré le, 12 octobre 2021
M. le Maire,
Jean-Claude RAUX



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le, 12 octobre 2021

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le

Certifiée exécutoire le

Accusé de réception en préfecture
044-214401499-20211008-DCM11808102021-DE
Date de réception préfecture : 13/10/2021